

PLAN D'ACTION CONCERNANT LA SÉCURITÉ DES ENFANTS ET DES PIÉTONS SECTEURS DE LA RUE FORTIN-LES-BERGES ET DE LA RUE PRINCIPALE NORD

Macamic, le 4 novembre 2021 - La Ville de Macamic a tenu, le 8 septembre dernier, une consultation publique auprès des citoyens résidant dans ces secteurs afin d'écouter leurs préoccupations concernant la sécurité des enfants et des piétons et d'entendre leurs suggestions. Le conseil municipal a ensuite mandaté la directrice générale de mettre en place un plan d'action afin d'améliorer la sécurité dans ces secteurs. Ce plan sera défini par des actions qui seront réalisées à court, moyen et long terme et dont certaines ont déjà été mises en place.

Actions prises en 2021 (court terme) :

- À partir du parc Dion-Alain, diminution de la vitesse à 30 km/h;
- À partir rue Fortin-les-Berges, diminution de la vitesse à 40 km/h;
- Ajout d'un arrêt obligatoire (STOP) à la hauteur de la 12e avenue;
- Installation temporaire de blocs de béton pour réduire la largeur de la rue où se trouvait le « rond-point » au bout du développement Fortin-des-Berges avant le prolongement de la rue.



Actions à venir :

- Aménager une traverse de piétons et un point d'entrée pour le parc;
- Marquage de délimitation de voie (ligne jaune);
- Aménagement d'un stationnement pour le parc;
- Réaménagement permanent de la rue à la hauteur du « rond point » par la réduction de la largeur de la chaussée et la modification du tracé des fossés.

Éléments à l'étude :

- Remplacement du dos-d'âne;
- Marquage sur la chaussée dans la zone de 30 km/h près du parc Dion-Alain ou « Attention, vous entrez dans une zone de 30km/h »;
- Signalisation avancée de courbe avec indication de vitesse recommandée pour aborder la courbe sans danger.

- 30 -

Source : Evelyne Bruneau, directrice générale
819 782-4604, poste 238
ebruneau.macamic@mrcao.qc.ca